

**DECISION DU PRESIDENT
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

DECISION N°2023.00124

**MUSEE D'ART MODERNE ET CONTEMPORAIN -
TRAVAUX SOLS, CIMAISES ET CTA -
DEPOT D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION DE
CONSTRUIRE, D'AMENAGER OU DE MODIFIER UN
ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC (ERP)**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

CONSIDERANT le projet proposé par le maître d'œuvre PENTA INGENIERIE, au stade DCE, pour les travaux de rénovation des sols, des cimaises et du traitement d'air des salles d'exposition du MAMC,

CONSIDERANT qu'en application du Code de l'Urbanisme, notamment des articles L421-1, R423-1 et suivants, ces travaux doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public (ERP),

DECIDE

ARTICLE 1

Une demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public sera déposée par Saint-Etienne Métropole dans le cadre de l'opération de rénovation des sols, des cimaises et du traitement d'air des salles d'exposition du MAMC.

Monsieur le Président, ou son représentant, est autorisé à signer cette demande d'autorisation ainsi que les éventuelles demandes modificatives qui pourraient suivre.

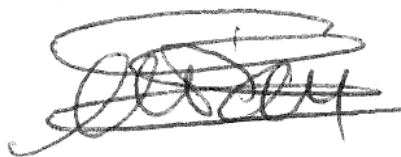
ARTICLE 2

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

ARTICLE 3

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 03/03/2023
Le Président,



Gaël PERDRIAU

RECU EN PREFECTURE

Le 03 mars 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_AU-042-244200770-20230201-C20230012410

Date de mise en ligne : 03 mars 2023